

Informations pratiques

Dîners

Les enfants peuvent rester manger leur pique-nique gratuitement le midi à l'école. Aucune autorisation de sortie n'est accordée pour aller s'acheter un repas en ville. Nous vous offrons la possibilité de commander mensuellement du potage pour accompagner le pique-nique.

Des repas chauds ainsi que du potage, préparés par une société externe (TCO), peuvent être consommés à l'école. Le potage et le dessert sont compris dans le prix du dîner. Les menus sont sur notre site. Les paiements se feront de façon anticipée par virement bancaire pour la date prévue et tiendra lieu d'inscription pour le mois suivant. Si pour la date stipulée, le versement ne nous est pas parvenu, votre enfant ne sera pas inscrit aux repas. Si votre enfant est malade, les repas ne seront déduits de la facture suivante qu'à certaines conditions : vous devrez avoir prévenu **le secrétariat** de l'absence de votre enfant par téléphone ou par mail la veille (ou le vendredi pour le lundi) avant midi. Nous ne savons malheureusement rien faire pour les absences du jour-même, tout repas non décommandé la veille nous étant facturé.

Les prix sont les suivants :

- Repas chaud en maternelle: 4,50 €/ la portion
- Repas chaud en primaire: 5 €/ la portion
- Potage: 0,70 € / bol

Collations

Pour éviter à votre enfant un coup de barre en milieu de matinée, prévoyez un « dix heures sain et malin » qui résistera aux chocs des cartables. Nous insistons pour que cette collation soit équilibrée et saine (eau, fruit, produit laitier, barre aux céréales, ...). **Les bonbons, biscuits chocolats et autres friandises n'ont pas leur place à l'école!**

Afin de garder nos bonnes habitudes, le vendredi sera notre « journée santé ». Chaque enfant apportera des aliments équilibrés pour sa journée :

- en maternelle, une collation santé, de l'eau dans une gourde et des aliments équilibrés dans la boîte à tartines,
- en primaire, un fruit ou un légume pour la collation, de l'eau dans une gourde et des aliments équilibrés pour toute la journée.

Si votre enfant souhaite fêter son anniversaire en classe, merci de privilégier les cake, biscuits, gaufres et autres collations simples. Nous vous demandons de ne pas ajouter de sachets de bonbons ni de boissons sucrées pour les enfants de la classe. Ils ne seront pas distribués.

Nous vous remercions d'avance de nous soutenir dans cette démarche vers une alimentation équilibrée.

Natation (section primaire)

Vu la fermeture définitive de la piscine de Jodoigne, le cours de natation est supprimé.

Bulletins et rencontre avec les parents

Cette année scolaire, les élèves des classes de la 1^{ère} à la 5^{ème} primaire recevront leur bulletin le 28 novembre, le 27 mars et le 3 juillet. L'équipe des enseignants a souhaité partager l'année scolaire en trois périodes de même durée. Ainsi, nous espérons mieux respecter le rythme des enfants parfois très fatigués pour faire des évaluations en fin de trimestre. Les 6^{èmes} primaires recevront leur bulletin le 28 novembre, le 20 mai et 1^{er} juillet. Une rencontre avec les enseignants sera organisée aux mêmes dates pour la section maternelle et la section primaire.

Etude (section primaire uniquement)

Pour les parents qui le désirent, une étude dirigée payante est organisée pour les élèves du primaire. Des enseignants y encadrent les enfants et les aident à faire leurs devoirs, étudier leurs leçons ou organiser leur travail. Elle a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h40 à 16h40. Les jours de concertation de l'équipe des professeurs, l'étude est annulée mais la garderie fonctionne normalement. Les élèves des 1^{ères} et 2^{èmes} primaires pourront quitter l'étude pour se rendre à la garderie quand leur travail est terminé. Ceux des autres années sont tenus d'y rester toute l'heure.

ATTENTION ! Afin que ce moment d'étude soit profitable à chaque enfant et que nous puissions assurer un encadrement adéquat, nous vous demandons d'inscrire votre enfant à l'étude via le document de renseignements (à compléter pour le 6 septembre). Un élève inscrit à l'étude sera tenu d'y participer chaque jour où il est inscrit (même s'il n'a pas de travail pour le lendemain). Il ne sera donc pas autorisé à fréquenter la garderie à 15h40. Une carte reprenant les jours de fréquentation de l'étude et/ou de la garderie sera attachée au cartable des enfants.

Le prix de l'étude est de 3,50€/heure. L'étude sera facturée à la fin du mois d'après la fiche d'inscription remise en septembre. L'étude ne sera décomptée de la facture mensuelle que si votre enfant a été en absence justifiée pour toute la journée d'école (pas dans le cas où il repart à 15h20). Pour tout **changement définitif d'horaire, il est impératif de prendre contact avec le secrétariat.**

GSM : rappel

Seuls les enfants qui arrivent ou repartent seuls de l'école ont l'autorisation, si leurs parents le souhaitent, d'avoir un gsm. Celui-ci sera alors éteint dans l'enceinte de l'établissement et rangé dans le cartable. Tout gsm conservé sur soi ou utilisé à l'école sera confisqué et remis à la direction. Aucune assurance ne couvre les pertes, vols et dégâts sur les gsm.

Nous rappelons à tous les parents qu'il est interdit de prendre des photos sur lesquelles figurent des enfants dans l'enceinte de l'école ni bien sûr de les diffuser sur les réseaux sociaux.

Garderie

Nous organisons une garderie payante avant et après les cours. La garderie est facturée par heure indivisible à la fin du mois. Les parents ayant plus d'un enfant à l'école bénéficient d'un tarif plus avantageux.

- Le matin, de **7h00** à 8h00
- Après l'école, de 15h40 à 18h00
- Le mercredi après-midi, de 12h30 à 18h00

Les prix de la garderie sont les suivants :

- 1,70€ / heure / enfant
- 1,50€ / heure / enfant pour les familles ayant plus d'un enfant à l'école

Les retards seront facturés comme suit :

- De 18h00 à 18h15, une heure sera facturée d'office
- Au-delà de 18h15, pénalité de 10 euros

Les enfants présents à l'école pendant les heures de garderie y sont inscrits d'office. Ils doivent attendre leurs parents dans l'enceinte de l'école et ne sont pas autorisés à les attendre sur le trottoir ! Un incident étant toujours possible, nous vous prions dans ce cas de téléphoner à l'école (010/81.11.39) pour informer le surveillant de votre retard.

Activités parascolaires

Durant l'année, vous trouverez dans le cartable de votre enfant des propositions d'activités après la classe (gymnastique, sport, dessin, musique, ...). Ces cours parascolaires sont organisés par des associations (asbl, club, académie, ...) extérieures à l'école et vous sont présentés à titre informatif. Même si certaines d'entre elles se déroulent sur notre site, elles ne sont pas organisées par l'école. Si votre enfant y participe, il sera sous la responsabilité de la personne organisatrice. Nous vous demandons de vous adresser à elle en toute situation : inscription, paiement, assurance, renseignements et problèmes éventuels.

Des rangs sont organisés vers l'académie de Jodoigne les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 15h20 et 16h20. Si vous souhaitez que votre enfant en profite, il est indispensable de remplir un document. Pour ce faire, merci de vous présenter au secrétariat.